



**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60  
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité  
Projet Social  
Direction des Centres Socioculturels  
Lensois  
Réf : AA/AN  
Affaire suivie par Monsieur ANANE  
Abdelhamid Coordinateur du Centre  
Socioculturel DUMAS/FLAMENT

DECISION RELATIVE A L'ACHAT D'UNE PRESTATION  
POUR DIX ATELIERS LECTURE PARENTS/ENFANTS  
PROGRAMMES LES MERCREDIS MATIN POUR LA  
PERIODE SEPTEMBRE A DECEMBRE 2023 (HORS  
VACANCES SCOLAIRES) AU CENTRE ALEXANDRE  
DUMAS

Le Maire de la Ville de LENS,  
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-  
Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai  
2020, décidant l'application des dispositions prévues à  
l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant  
délégations à des Adjointes au Maire,

Vu la consultation des prestataires suivants : La Ligue de  
l'Enseignement du Pas-de-Calais, A livre ouvert, Lis avec  
moi, Malinette et compagnie, Ninokid

Vu la proposition retenue, à savoir celle de la Ligue de  
l'Enseignement du Pas-de-Calais répondant au besoin  
dûment recensé,

Considérant que la mise en place de dix ateliers lecture  
parents/enfants visant à favoriser le goût de la lecture, qui se  
dérouleront les mercredis matin (hors vacances scolaires) de  
10h00 à 11h30 au Centre Alexandre DUMAS nécessite la  
signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement.

**Décision N°2023 – 217**

## **DECIDE**

**ARTICLE 1:** D'autoriser l'achat d'une prestation pour la mise en place de dix ateliers lecture  
parents/enfants, animés par la Ligue de l'Enseignement, représentée par Monsieur Daniel  
BOYS, Président dont le siège social se situe 55 rue Michelet 62000 Arras.

**ARTICLE 2** : Il sera conclu et signé une convention avec la Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais, pour la mise en place de dix ateliers lecture parents/enfants qui se dérouleront les mercredis matin (hors vacances scolaires) de 10h00 à 11h30 pour la période de septembre à décembre au Centre Alexandre DUMAS situé 3 rue Gustave Courbet – 62300 LENS.

**ARTICLE 3** : Le coût de l'intervention est fixé à 1133,00 € (Mille cent trente-trois euros) sur présentation d'une facture conforme au devis. La Ligue de l'Enseignement du Pas-de-Calais est non assujettie à la TVA selon l'article 293 B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif à l'issue de la dernière prestation. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

**ARTICLE 4** : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : [www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique Actes Administratifs).

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le 20/06/2023



Pour le Maire  
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

Reçu le 20/06/2023  
Sous Préfecture de Lens